



# PORT AUTONOME D'ABIDJAN

Une Référence Internationale

LE DIRECTEUR GENERAL

Abidjan le 27 AVR 2020



106

N/Réf.: \_\_\_\_\_ /DGPA/DEESP/JKK/DSPP/KAM/AB

## NOTE CIRCULAIRE AUX MANUTENTIONNAIRES DU PORT D'ABIDJAN

Dans le cadre des mesures de prévention contre la propagation de la pandémie de la maladie à coronavirus COVID-19, il est porté à la connaissance de l'ensemble des manutentionnaires de la zone portuaire et péri-portuaire que tous les time-sheets devront désormais être envoyés électroniquement à Monsieur ALLEYROUX Khalil, Chef du Service Performances Portuaires ([alleyroux.khalil@paa.ci](mailto:alleyroux.khalil@paa.ci)).

Pour rappel et à toutes fins utiles, le délai de l'envoi des time-sheets est de cinq (5) jours ouvrables après la fin des opérations sur le navire et les pénalités restent toujours en vigueur, conformément à la note circulaire n° 00082/DGPA/DEESP/JKK/HS/CAFB du 5 Avril 2017.

J'attache du prix au strict respect de l'application de la présente note.

